

Compte-rendu des délibérations séance du 18/02/2010

L'an 2010 et le 18 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de neuf (9), dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMOTTE Jacky Maire.

Présents : M. DELAMOTTE Jacky, Maire, Mmes : DELAVAL Armel, DODDS Jennifer, JOLY Thérèse, MM : DIDIER Gilles, GRUJARD Marc, HEINDEL Michel, M CEVALTE Jérôme.

Excusé : M MARCHAL Patrick, pouvoir à M. CEVALTE Jérôme.

Votants : 10

Date de la convocation : 11/02/2010

Date d'affichage : 11/02/2010

Secrétaire : Elue à l'unanimité : **DODDS Jennifer**

1 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS-AFFECTATION DE RESULTATS 2009 :

Le maire rappelle aux membres du CM ce qu'est un compte administratif.

Une demande de vote à bulletins secrets demandé par 2 membres du conseil est refusée conformément à la législation en vigueur sur ce mode de vote.

LE MAIRE DONNE LECTURE DES COMPTES ADMINISTRATIFS QUI SE PRESENTENT COMME SUIT :

BUDGETS	SECTIONS *	TOTAUX	RESULTATS OU SOLDES
ASSAINISSEMENT	FD	0	+400.78
	FR	400.78	
	ID	2741.22	0
	IR	2741.22	
EAU	FD	19369.52	+29871.41
	FR	49240.93	
	ID	98134.39	-17226.99
	IR	82048.41	
FORET	FD	63078.78	+60207.24
	FR	123286.02	
	ID	30489.28	-13271.74
	IR	17217.54	
COMMUNE	FD	129634.23	+112359.76
	FR	241993.99	
	ID	94456.22	-54004.06
	IR	44925.20	

*FD : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ID : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

FR : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

IR : RECETTES D'INVESTISSEMENT

LE 1^{er} ADJOINT PROPOSE AU CM DE VOTER LES COMPTES ET RESULTATS TELS QU'ILS ONT ETE LUS.

LE CM VOTE LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DE RESULTAT COMME SUIT :

- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET 'ASSAINISSEMENT' ET AFFECTATION DE RESULTAT :

2 CONTRES (MME DELAVAL ET M. HEINDEL) - 7 POUR

- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET 'FORET' ET AFFECTATION DE RESULTAT :

1 CONTRE (MME DELAVAL) 1 ABSTENTION (M. HEINDEL) - 7 POUR

- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU ET AFFECTATION DE RESULTAT :

2 ABSTENTIONS (MME DELAVAL ET M. HEINDEL) - 7 POUR

- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET 'COMMUNE' ET AFFECTATION DE RESULTAT :

2 ABSTENTIONS (MME DELAVAL ET M. HEINDEL) - 7 POUR

LE MAIRE PRESENTE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU 'CCAS' AU CM :

2 MEMBRES SONT CONTRE (MME DELAVAL ET M. HEINDEL) LES AUTRES MEMBRES SONT POUR. CE BUDGET DEVRA ETRE PROPOSE POUR VOTE AUX MEMBRES DU BUREAU DU CCAS.

LES DEFICITS D'INVESTISSEMENT SERONT APURES ET LES SOLDES DE FONCTIONNEMENT A NOUVEAUX CREDITEURS SERONT REPORTES.

2 - ACCEPTATION DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR '2009' :

LE MAIRE PRESENTE LES COMPTES DE GESTION ETABLIS PAR M. LE PERCEPTEUR DE BULGNEVILLE. LES DONNEES ETANT IDENTIQUES AUX COMPTES ADMINISTRATIFS 2009, LE CM ACCEPTE LES COMPTES DE GESTIONS 2009 COMME SUIT :

- COMPTE DE GESTION DU BUDGET 'ASSAINISSEMENT' ET AFFECTATION DE RESULTAT :

2 CONTRES (MME DELAVAL ET M. HEINDEL) - 8 POUR

- COMPTE DE GESTION DU BUDGET 'FORET' ET AFFECTATION DE RESULTAT :

1 CONTRE (MME DELAVAL) 1 ABSTENTION (M. HEINDEL) - 8 POUR

- COMPTE DE GESTION DU BUDGET 'EAU' ET AFFECTATION DE RESULTAT :

2 ABSTENTIONS (MME DELAVAL ET M. HEINDEL) - 8 POUR

- COMPTE DE GESTION DU BUDGET 'COMMUNE' ET AFFECTATION DE RESULTAT :

2 ABSTENTIONS (MME DELAVAL ET M. HEINDEL) - 8 POUR

3 - LOCATION DU LOGEMENT DU 1ER ETAGE :

LE MAIRE RAPPELLE AU CM

- LA DELIBERATION DU 03/11/2009 CONCERNANT ENTRE AUTRE LE MAINTIEN DU LOYER A 485 E/MOIS

- LA LIBERATION DU LOGEMENT EN DATE DU 31/01/2010

- UNE ANNONCE FAITE DANS LE JOURNAL A CE PROPOS

- QU'IL EST NECESSAIRE D'AJOUTER AU BAIL LES POINTS SUIVANTS :

OBLIGATIONS POUR LE LOCATAIRE D'ADHERER A UN CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN POUR LA CHAUDIERE ET LA CHEMINEE ET DE LAISSER UN MINIMUM DE 100 LITRES DANS LA CUVE A FUEL AU MOMENT DE SON DEPART.

LE MAIRE PRESENTE ENSUITE AU CM UNE LETTRE DE M. DEVILLARD SOLLICITANT LA LOCATION DU LOGEMENT, EN SACHANT QUE LA SIGNATURE ET L'ENTREE EN VIGUEUR DU BAIL SE FERONT DES QUE POSSIBLE.

CONSIDERANT LA DEMANDE LE CM :

- ACCEPTE LA CANDIDATURE DE M. DEVILLARD A LA LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE AU 1^{ER} ETAGE DE L'ANCIENNE ECOLE

- MAINTIEN SON LOYER MENSUEL A 485 E

SOUHAITE QUE FIGURE AU BAIL SOUS FORME D'ANNEXE L'OBLIGATIONS POUR LE LOCATAIRE D'ADHERER A UN CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL OU BI ANNUEL, SUIVANT CONSEILS DU PROFESSIONNEL, POUR LA CHAUDIERE ET LA CHEMINEE ET DE LAISSER UN MINIMUM DE 100 LITRES DANS LA CUVE A FUEL AU MOMENT DE SON DEPART.

4 - AVIS DU CM SUR UNE INSTALLATION CLASSEE :

PRESENTATION PAR LA FROMAGERIE DE BULGNEVILLE D'UNE EXTENSION DE SON PLAN D'EPANDAGE.

LE MAIRE RAPPELLE QUE LA FROMAGERIE DE BULGNEVILLE A POUR PROJET UNE EXTENSION DE SON PLAN D'EPANDAGE ET QU'UNE ENQUETE PUBLIQUE EST ORGANISEE A CE PROPOS DU 19/01/2010 AU 19/02/2010. SONT INCLUES DANS L'EXTENSION DU PERIMETRE D'EPANDAGE, LES COMMUNES DE GENDREVILLE ET DOMBROT/VAIR DANS LE PERIMETRE DU PROJET.

LE CM EST AMENE A EMETTRE UN AVIS. APRES PRESENTATIONS DES DOCUMENT PAR LE MAIRE ET DEBAT. DANS LE CADRE DE CETTE INSTALLATION CLASSEE.

LE CM EMET UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE POUR CE PROJET.

5 - ORGANISATION DES TOURS DE GARDE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DES 14 ET 21 MARS PROCHAINS DANS LE CADRE DES ELECTIONS REGIONALES :

LES ELECTIONS AURONT LIEU DE 8H A 18H00 :

UNE LISTE ORGANISANT LE MAINTIEN DU BUREAU DE VOTE EST ETABLIE.

CHAQUE MEMBRES EN AURA UNE COPIE DES QUE POSSIBLE.

6 - PRESENTATION D'UNE LETTRE DE LA DRAC CONCERNANT UN PROJET DE REFECTION DE 2 STATUES POLYCHROMEES CLASSEES :

LE MAIRE PRESENTE UNE LETTRE DE LA DRAC CONCERNANT UN PROJET DE REFECTION DE 2 STATUES POLYCHROMEES CLASSEES AUX MH, LES POSSIBILITES A LA FOIS DE SUBVENTION ET DE DEMARCHER POUR CET ORGANISME DES RESTAURATEURS AFIN D'OBTENIR DES DEVIS.

LE CM A L'UNANIMITE N'EST PAS FAVORABLE AU PROJET DE REFECTION DE 2 STATUES POLYCHROMEES CLASSEES AUX MH PRESENTE PAR LA DRAC.

7 - DIVERS :

MADAME DELAVAL ET M. HEINDEL FONT REMARQUER QU'ILS N'ONT PAS VOTE L'AUGMENTATION DU TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE LORS DU DERNIER CONSEIL :

NEANMOINS LE MAIRE RAPPELLE LE COMPTE-RENDU DE CETTE REUNION, LA PRISE DE NOTES PAR LE SECRETAIRE DE SEANCE QUI TEMOIGNE ICI A NOUVEAU DE LA VALIDITE DE SES DONNEES ET QUE LE VOTE S'EST FAIT A L'UNANIMITE COMME LE CONFIRME LES MEMBRES DU CM ICI PRESENTS.

LE MAIRE INFORME LE CM DE CE QUI SUIT :

- FCTVA ANTICIPE :

UNE LETTRE DE M LE PREFET INFORME QUE LA COMMUNE A BIEN RESPECTEE SES ENGAGEMENTS EN CE QUI CONCERNE LE FCTVA ANTICIPES EN EFFECTUANT LES INVESTISSEMENTS CONVENUS (LE VERSEMENT DE TVA SUITE A DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EST PERCU DANS L'ANNEE N-1 ET NON PLUS SUR N-2). CE PRINCIPE EST PERENNE A PARTIR DE 2010.

- PRESENTATION DES 2 DEVIS DE LA STE NICOLAS EAU :

UN CONCERNANT UN POTEAU INCENDIE POUR **2417.70E HT.**

L'AUTRE – SUIVANT LE POINT EVOQUE AU CM DU 22/12/2009- POUR LA MISE EN PLACE DE COMPTEURS AU NIVEAU DE LA CANALISATION DES CAPTAGES **4436E HT.**

- FRAIS SCOLAIRES 2009/2010 DE ST OUEN LES PAREY (11159.83 et 316.61 E)

- PRESENTATION DE LETTRES D'ASSOCIATIONS SOLLICITANT LA COMMUNE POUR UNE SUBVENTION-

A VOIR LORS DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

- LES VENTES DE BOIS DE FEVRIER 2010 REPORTEES POUR LA TRANCHEE DE VILOTTE ET COUPE 10

A VOIR AVEC LE GARDE

- DEMANDE D'ACHAT DE PLATEAUX DE CHENES PAR J. GIRARDOT :

M. GIRARDOT DOIT FAIRE UNE PROPOSITION.

- CARTE COMMUNALE : RESUME DE LA REUNION DU 08/02/2010 ET 1ERE EBAUCHE DE CARTE LORS DE LA PROCHAINE REUNION FIXEE LE 16/03/2010